



Maison départementale des sports

153 rue David Johnston - 33000 BORDEAUX

Tel : 05.56.00.99.10 - fax : 09.59.23.99.10

contact@cdsa33.org / site : www.cdsa33.org

RAPPORT DE GESTION

ANNEE 2023

*Fait à Bordeaux le 06 mars 2024.
Le Trésorier*

La comptabilité du Comité Départemental du Sports Adapté est gérée depuis par le logiciel EPB comptabilité auquel a été annexé le logiciel EPB commercial pour gérer la facturation de l'association et son intégration directe dans la comptabilité.

1. Règles et Méthodes Comptables

La clôture des comptes est effectuée au 31 décembre de chaque année.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

Les méthodes comptables sont constantes.

Les charges et les produits sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis ou qu'elles sont engagées.

Une gestion des ressources dédiées non utilisées est en place ainsi que des stocks de certains produits (récompenses) au travers des comptes charges comptabilisées d'avance.

Une comptabilisation du bénévolat a été mise en place accompagnée d'une procédure spécifique.

2. Documents en annexe

- Bilan au 31 décembre 2023
- Annexe 2023
- Compte de résultat 2023
- Balance des comptes 2023

3. Arrêté des comptes

Les comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du mardi 13 février 2024 en présence de notre commissaire aux comptes.

4. Contrôle

L'Assemblée Générale a nommé un commissaire aux comptes pour vérifier les comptes annuels du CDSA 33.

5. Contexte

L'année de 2023 se caractérise par :

- Une reprise des licences annuelles, mais néanmoins ne permettant pas de retrouver le niveau de licences d'avant crise COVID.
- Une participation moindre aux journées découvertes proposées conséquence d'une diminution d'offre au calendrier sportif.
- L'organisation en février 2024 des Championnats de France de Handball.
- L'organisation sur notre territoire d'événements autour des jeux olympiques et de la coupe du Monde de Rugby.

L'exercice aura enregistré à nouveau de nombreux mouvements de personnels :

- Embauche Méline MARSAULT (septembre 2022) en contrat apprentissage en perspective du CF 2023 et de l'entrée en formation de Pauline NADOL
- Embauche en septembre 2023 de pour compenser les absences pour formation de Pauline NADOL.
- Congés maternité pour Dallo CONDE d'octobre 2022 à avril 2023
- Embauche Lucas BUR (octobre 2022) en remplacement de Dallo CONDE.

6. Synthèses

Eléments	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Total Produits (*)	232.778,46 €	188.759,21 €	165.152,91 €	169.391,18 €	178.275,83 €
Total Charges (*)	236.137,29 €	189.563,32 €	157.904,71 €	145.454,18 €	179.919,55 €
(*) dont valorisation bénévolat	12.166,00 €	16.842,00 €	2.646,00 €	2.079,00 €	
Résultat	-3.358,83 €	-804,11 €	7.248,20 €	23.937,00 €	- 1.643,72 €
Trésorerie Fin de période	185.955,60 €	169.596,07 €	148.482,55 €	171.861,51 €	147.852,37 €
Créances	17.661,60 €	13.892,00 €	9.204,00 €	6.090,51 €	9511,00 €
Dettes		16.680,19 €	5.040,82 €	23.015,25 €	8.585,05€
Produits à recevoir	34.075,02 €	30.707,23 €	38.964,77 €	29.204,58 €	27.531,17€
Charges à payer	5.748,34 €	5.867,84 €	13.335 00 €	8.848,10 €	10.628,00 €
Produits constatés d'avance	8.688,00 €	7.974,00 €	5.662,00 e	2.254,00€	14.237,25 €
Charges constatées d'avance	1.568,12 €	3.792,90 €	3.757,59 €	2.283,68 €	2.584,30 €
Provisions	10.974,56 €	10.974,56 €	5.326,71 €	7.443,93 €	5.929,52 €

(*) Le montant des produits et charges inclut depuis 2020 la valorisation du bénévolat

7. Recettes

Evolution 2023/2022:

- + **44.019,25 €**
- + **14.340,75 €** (hors impact CF handball)
- + **19.016,75 €** (hors contributions volontaires et CF handball)

✓ Financements institutionnels :

Nature Subventions Attribuées	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Emplois	48.199,96	44.866,64	57.585,21	65.057,25	68.732,70	73.077,20	87.295,65	87.364,51
Activités / Fonctionnement	91.840,00	83.500,00	74.067,00	70.850,00 (*)	68.900,00(*)	54.500,00	65.800,00	64.800,00
Appels à projets	9.000,00	4.200,00	3.500, 00	3.500,00	2.000,00	9.900,00	20.884,00	3.500,00
Total Subventions obtenues	149.039,96	132.566,64	135.152,21	139.407,25	139.632,70	137.477,20	173.979,65	155.664,51
Reprise subventions antérieures	7.200,00	3.500,00	6.900,00	6.166,00	8.742,00	9.933,34	3.325,11	13.313,94
Subventions reportées exercices suivants	4.500,00	7.200,00	3.500,00	2.500,00	1.666,00	7.066,00	15.933,34	0,00
Subventions affectées à l'exercice	131.739,96 (**)	128.866,64	138.552,21	143.073,25	146.708,70	140.344,54	161.371,42	168.978,45

(*) Dont 3000,00€ au titre de rappel pour 2018 et 2019 (CG Solidarité)

(**) Dont 5.500,00 € au titre des CF handball, 8.000,00 € dans le cadre de la coupe du monde de Rugby et 8.000,00€ dans le cadre de Terres de jeux (JO 2024), subventions qui ne devraient pas être reconduite sur 2024.

- Subventions Emplois obtenues :

Nature Subventions Attribuées	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Commentaires
CNDS/ANS Emploi ESQ	35.200,00 €	35.200,00 €	35.200,00 €	35.200,00 €	35.200,00 €	35.200,00 €	
CNSA Emploi ESQ	16.000,00 €	16.000,00 €	16.000,00 €	15.997,32 €	0,00 €	0,00 €	Fin convention déc. 2021
Conseil Départemental	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Conseil Départemental (Adrien)	5.142,75 €	3.771,75 €	857,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Fin convention mars 2020
ASP primes emplois	3734,45 €	760,95 €	0,00 €	1.387,89 €	2.666,64 €	5.996,96 €	Contrat Apprentissage
ARS/LSANA	7.000,00 €	7.000,00 €	7.000,00 €	7.000,00 €	7.000,00 €	7.000,00 €	
Total	73.077,20 €	68.732,70 €	65.057,25 €	59.585,21 €	44.866,64 €	48.196,96 €	

• Subventions Fonctionnement/Activités obtenues :

Nature Subventions Attribuées	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CNDS/ANS	11.500,00 €	15900,00 €	15.850,00 €	13.600,00 €	14.500,00 €	13.400,00 €
CNDS/ANS Appel à Projet	5.900,00 €	2000,00 €	2.500,00 €	3.500,00 €	4.200,00 €	5.000,00 €
Conseil Départemental Sports	23.000,00 €	23000,00 €	23.000,00 €	29.000,00 €	29.000,00 €	29.000,00 €
Conseil Départemental Solidarité	20.000,00 €	29000,00 €	29.000,00 €	29.000,00 €	29.000,00 €	29.000,00 €
Conseil Départemental Actions spécifiques	2.000,00 €	1.000,00 €	*	800,00 €	8.000,00 €	20.440,00 €
FDVA 2	*	*	*	*	*	4.000,00 €
ARS Appel à Projet	1.000,00 €	*	*	*	*	*
Région Nouvelle Aquitaine Appel à Projet	1.000,00 €	*	1.000,00 €	*	3.000,00 €	*
Total	64.400,00 €	70900,00 €	71.350,00 €	75.900,00 €	87.700,00 €	100.840,00 €

Remarques :

- Appel à projet : Nous avons limité nos demandes aux projets « apprendre à nager » et « Savoir Rouler à Vélo »
- Une partie de la subvention du Conseil départemental était jusqu'alors fléchée « accompagnement de l'emploi » pour un montant de 6.000,00 €. Depuis la saison 2021/2022 elle a été intégrée au financement des actions.
- Nous avons bénéficié d'une subvention de 8.000,00 € dans le cadre des actions « Terres de jeux » initiées par le Conseil Départemental, ainsi que 8.000,00 € dans le cadre de la coupe du monde de Rugby 2023.
- La subvention obtenue en 2022 du Conseil Régional pour les Championnats de France de Handball 2023 a été affecté à l'exercice 2023 au travers du compte
- Une subvention dans le cadre du FDVA2 de 4.000,00 € à été obtenue sur la thématique du « Conseil consultatif des sportifs ». Ce dispositif sera resollicité pour 2024.

✓ Financements Licenciés :

Nature Financements	Montant saison 2022/2023
Q/P Licence annuelle	5,00 €
« Passe-Journées »	13,00 €
Cotisation CDSA	9,00 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
QP Licences	9.995,67 €	9.302,50 €	5.555,00 €	4.600,00 €	6.083,33 €	10.347,33 €
« Passe-Journées »	4.260,00 €	3.678,00 €	443,00 €	1.387,00 €	1.919,00 €	2.527,00 €
Achat Passe-journées »	-2.377,55 €	-1.600,00 €	-127,00 €	-438,00 €	-576,00 €	-702,00 €
Cotisations CDSA		1.565,00 €	4.262,00 €	4.557,00 €	9.665,00 €	11.314,50 €
Droits engagement	4.160,00 €	2.328,00 €	*	*	*	*
Total	16.038,12 €	15.273,50 €	10.133,00 €	10.106,00 €	17.091,33 €	23.486,83 €

L'évolution attendue sur cet autofinancement avec la mise en place d'une cotisation au CDSA 33 a été malheureusement contrariée par la crise sanitaire qui a conduit à :

- Un nombre de licences encore en retrait par rapport à 2018 malgré une reprise plus nette pour la saison 2023/2024
- Une diminution de la participation aux journées découvertes liées à une offre moindre.

La cotisation CDSA sera maintenue pour la saison 2024/2025 à hauteur de 9,00€.

Pour rappel, le montant de la QP intégrée dans le montant de la licence fédérale revenant au CDSA est fixé au niveau de la Ligue de Nouvelle Aquitaine.

✓ Dons/Mécénats :

Aucun soutien cette année après deux années où nous avons bénéficié d'un soutien du Crédit mutuel.

✓ Autres prestations :

Celles-ci correspondent des prestations fournies habituellement par le CDSA au titre de la formation ou de cycles de découvertes ainsi que la mise à disposition du CDOS de personnel pour la gestion du label « valides handicap » Ces recettes à hauteur de 3.443,50 K€, ont augmenté par rapport à l'exercice 2022 de plus de 60%. Ces prestations sont une source d'autofinancement, et devront être dans la mesure du possible développer et leur facturation systématisée

✓ Intérêts bancaires :

Cette recette a bénéficié en 2023 d'une réévaluation des taux de rémunération de ce type de placement et de l'optimisation par le comité des fonds placés, pour s'élever à la somme de 2.245,65 € soit une augmentation de plus de 1250,00 €.

8. Dépenses

Evolution 2023/2022:

- + **46.573,97 €**
- + **51.249,97 €** (hors contributions volontaires)
- + **26.768,57 €** (hors contributions volontaires et CF handball)

Cette forte augmentation est liée en partie à l'organisation des Championnats de France de Handball 2023

✓ Frais de personnel :

Ce poste s'élève à la somme de 150.627,37 € € en hausse de 19.756,94 € € (+ 15,10%).

Il représente 67,37% des charges d'exploitation 2023.

L'évolution de ces charges s'explique par :

- Le renforcement de l'équipe dans la perspective des absences pour formation de Pauline NADOL.
- Le maintien du salaire de Dallo CONDE durant son absence pour congés maternité en complément des IJSS.

A la fin de l'exercice les effectifs du comité « **Equivalent Temps Plein** » étaient de 6,69 se décomposant de la manière suivante :

Fonction	Type Contrat	Durée	Nombre	ETP
Agent Développement	CDI	35h	2	2,00
Agent Animation	CDI	35h	1	1,00
Chargé de Communication	CDI	24h	1	0,69
Secrétaire	CDI	35h	1	1,00
Contrat apprentissage	CDD	35h	1	1,00

✓ Frais de Formation (compte 625160)

En 2023 a été mis en place une formation DEJEPS pour Pauline.
Les coûts de de cette formation sont pris en charge par l'AFDAS.
Le CDSA fait l'avance de des frais de déplacement et d'hébergement. Ces derniers font l'objet d'un remboursement, dans la limite du budget attribué par l'AFDAS enregistré sur le compte 708500.

✓ Frais activités

Poste charges	2023	2022
Coût véhicule	4.345,27 €	3.791,45 €
Autres déplacements	1.063,04 €	868,55 €
Restauration/Hôtellerie	19.624,87 €	4.541,66 €
Récompenses	580,90 €	1.253,55 €
Vacations	918,32 €	2.675,55 €
Total	26.532,37 €	10.990,97 €

L'évolution de ces charges est liée à l'organisation des CF de Handball en février 2023 (voir bilan CF ci après)

✓ Maintenance (Comptes 615100-615600)

Ces comptes correspondent aux frais de maintenance ou de développement du matériel et logiciels informatiques.

✓ Aides Clubs et Clubs partenaires (Comptes 657100 et 657200)

Ces charges correspondent à l'aide aux frais de déplacement pour les Championnats de France engagés par les clubs sport adapté.

Jusqu'en 2021, elles incluait la gestion de la « plateforme psy » (répartitions de recettes, type subventions, adhésions, cotisations) qui depuis le 1^{er} janvier 2022, est pris en charge directement par les partenaires de cette structure

9. Championnat de France Handball 2023

Le CDSA s'est vu confié l'organisation des CF Handball en février 2023.
Le bilan de cette manifestation a permis de dégager un excédent de 5.197,10 €.

Charges		Produits	
Label FFSA	4.340,00 €	Buvette	315,40 €
Repas / Hôtel	17.693,51 €	Participations Equipes	23.864,00 €
Droits auteurs	396,66 €	Subventions	5.500,00 €
Autres Charges	2.051,23 €		
Résultat (Excédent)	5.197,10 €		
Totaux	29.678,50 €		29.678,50 €

10. Gestion de trésorerie

Au 31 décembre 2023, la trésorerie du CDSA s'élève à la somme de **185.955,60 €** répartie en :

- Un compte Un compte courant au CMSO pour la somme de 106.470,61 €
- Un compte courant CF au CMSO pour la somme de 139,91 €
- Un livret A au CMSO pour la somme de 79.239,63 €.
- Des espèces pour la somme de 105,45 €

NB : Clôture de l'ancien compte ouvert à la SG en 2023.

11. Investissements

Nous avons procédé à l'acquisition de différents équipements de bureau ou informatique (téléphones – ordinateur) pour compléter ou renouveler notre parc à hauteur de 2.183,75 €.

Malgré ces nouveaux investissements, nos charges d'amortissements imputées à l'exercice sont en diminution de 902,51 €.

12. Quelques indicateurs de gestion

Indicateurs financiers					
	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds Propres	142 747	166 684	173 932	173.128	169.769
Fond de Roulement	137 645	161 949	167 544	169.291	166.916
Besoin en Fond de Roulement	-10 207	-9 912	19 062	-305	-19.040
Trésorerie Nette	147 852	171 861	148 482	169.596	185.956
Couverture des charges courantes	287 jours	425 jours (*)	406 jours (*)	378 jours	278 jours
Taux de dépendance	72,80%	77,30%	79,20 %	73,90 %	66.37 %

- **Fonds de Roulement** : Lorsque le fonds de roulement est excédentaire, cela signifie que les immobilisations sont financées correctement et que l'association dispose de trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances : La structure de l'association est bonne.
- **Besoin en fonds de roulement** : Lorsque le BFR est négatif cela signifie que la structure n'a aucun besoin de financement extérieur pour son fonctionnement courant.
- **Couverture des charges courantes** : Il s'agit du nombre de jours d'activité couverte par le fonds de roulement. (*) les indicateurs de 2020 et 2021 sont surévalués compte tenu de la baisse d'activité enregistrée sur les deux exercices, recalculé sur la base moyenne des charges de 2018 et 2019 la couverture des charges se situe autour de 334 jours
- **Taux de dépendance** : Ce ratio mesure le poids des subventions dans le total des produits mis en œuvre pour le fonctionnement du CDSA et donc le degré de dépendance u CDSA vis-à-vis de ces financeurs institutionnels.

13. Affectation du résultat

Le comité directeur proposera à la prochaine Assemblée Générale d'affecter le déficit s'élevant à la somme de 3.358 ,83 € au compte « Report à nouveau » qui s'élèvera après cette affectation à la somme de -3.230,53 €.

14. Perspectives

En termes de financement :

Le niveau des subventions du Conseil départemental (Sport – Solidarité) ne devrait pas être remis en question pour la saison 2024/2025, ainsi que le financement des 2 ESQ.

En revanche il y a une plus grande incertitude sur les subventions attribuées par le conseil départemental sur les appels à projets, et l'ANS.

En termes d'autofinancement, l'année 2024 nous devrions pouvoir tableur sur :

- Une reprise des licences annuelles ne nous permettant cependant pas de retrouver les niveaux des saisons d'avant crise sanitaire,
- Une stabilisation des licences « journées découvertes » pour lesquelles malgré une reprise en 2023 nous devons constater un recul par rapport à la période avant crise sanitaire, du à une offre plus restreinte au niveau de notre calendriers.

En termes de ressources humaines :

La fin de la formation de Pauline NADOL au 30 juin 2024. Le budget alloué par l'AFDAS devrait couvrir la totalité des frais engagés.

En ce qui concerne la gestion des effectifs l'année 2023, le contrat d'apprentissage conclu en septembre 2023 prévu pour une période de 2 ans devrait être résilié à la demande du salarié à sa 1^{ère} date anniversaire.

Une revalorisation de la rémunération de Dallo CONDE est prévue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024

En termes d'investissements :

Il ne devrait pas y avoir de gros investissements en 2024.